

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-2821

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 33

À la quatorzième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 5, substituer à la référence :

« V de l'article 43 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999) »,

la référence :

« a du 2° de l'article L. 322-49 du code des impositions sur les biens et services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel